

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang

Nombre de Membre en exercice		
Afférents au Conseil Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	25	24

Séance du : 18 DECEMBRE 2020

OBJET de la DELIBERATION :

**DEBAT D'ORIENTATION
 BUDGETAIRE 2021 sur la base du
 ROB**

L'AN DEUX MIL VINGT et le vendredi dix-huit décembre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 18 heures à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice, BERTHET Jean-Pierre, BOISSON Jérôme, ESTEBAN Jean-Jacques,

CC Grand Pic St Loup : ANTOINE Pierre, CAPUS Georges, MATHERON Françoise, SENET Laurent

CA Pays de l'Or : CARLIER Michel, LIBES Pierre, LEVAUX Marie, CHALOT René,

CC Rhony, Vistre, Vidourle : GRAS Philippe, LAURENT Jean-François, ROUSSEAU Antoine

CC Pays de Sommières : MARTINEZ Pierre, ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex, THEROND Alain

CC Terre de Camargue : FELINE Thierry, FOUREL Arnaud, PENIN Olivier

Commune de Lunel-Viel : BILLET Eric

Absents excusés : BERNARD Claude, REY Jacky,

Avaient donné procuration : BERNARD Claude à PENIN Olivier

Date de la convocation : 11 décembre 2020

Affichée le : 11 décembre 2020

Secrétaire de séance : Laurent SENET

Objet : Vote du Débat d'orientation budgétaire 2021 sur la base du rapport d'orientation budgétaire

Monsieur le Président rappelle l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui oblige les établissements publics à tenir un débat sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédents l'examen de celui-ci.

Le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang n'étant pas doté d'une fiscalité propre, l'objet du débat se limite à la présentation des principales dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2021 (joint en annexe) par monsieur Penin Olivier, rapporteur

***Le Conseil Syndical,
Son Rapporteur entendu,
Après examen et débat sur le rapport présentant les orientations budgétaires 2021,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité***

- ACTE les orientations budgétaires envisagées au titre de l'exercice 2021.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

**Le Président,
Fabrice FENOY**

Monsieur le Président
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
Certifié exécutoire par M. le président compte tenu de la publication le :
Et de la transmission à M. le Préfet le :
Le Président
F.FENOY

